

ARCHIVES DE PARIS

Asile Sainte-Anne (1867-1936), puis hôpital psychiatrique Sainte-Anne (1937-1943),
puis centre psychiatrique Sainte-Anne (1944-1973), puis centre hospitalier Sainte-Anne
(1974-1992)

Fonctionnement (1861-1992)

3719W 1-97

Répertoire numérique détaillé
établi par Marie-Claire QUIN-de STOPPANI
sous la direction d'Audrey CESELLI

Mai 2014

Délais de communicabilité :
librement communicables sauf les articles 14, 16-29, 38-48, 60-67, 69-97 : 50 ans à compter
de la date du document le plus récent (vie privée) et article 60 : 120 ans à compter de la date
de naissance des personnes ou 25 ans à compter de la date de décès (informations médicales)

SOMMAIRE

I/ INTRODUCTION

IDENTIFICATION DU FONDS	p. 4
CONTEXTE	p. 4
Histoire administrative	p. 4
<i>Encadrer la folie (1838-1990)</i>	p. 4
<u>La loi sur les aliénés du 30 juin 1838 dite loi Esquirol</u>	
<u>Des services libres à la sectorisation</u>	
<u>La réforme du dispositif des soins sous contraintes</u>	
<i>Organisation des établissements de santé mentale du département de la Seine puis de Paris</i>	p. 7
<i>De l'asile au centre hospitalier Sainte-Anne</i>	p. 8
<u>Création de l'asile Sainte-Anne</u>	
<u>Fonctionnement et activités de l'établissement</u>	
<i>Services administratifs</i>	
<i>Services médicaux</i>	
Modalités d'entrée	p. 11
CONTENU	p. 12
Présentation du contenu	p. 12
Tris et éliminations	p. 14
Classement	p. 14
CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION	p. 15
Statut juridique	p. 15
Accessibilité	p. 15
SOURCES COMPLEMENTAIRES	p. 15
BIBLIOGRAPHIE	p. 19

II/ RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE

DIRECTION	p. 21
RELATIONS AVEC LES AUTORITES DE TUTELLE ET DE CONTROLE	p. 21
Tutelle préfectorale	p. 21
Contrôle de la cour des comptes	p. 22
INSTANCES DELIBERATIVES ET CONSULTATIVES	p. 23
Conseil de direction	p. 23
Commission administrative puis conseil d'administration	p. 23
Commission médicale consultative	p. 24

Commissions paritaires	p. 24
POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT	p. 26
Plan directeur	p. 26
Partenariats avec les universités	p. 26
Réorganisation de secteurs psychiatriques	p. 26
Créations de structures au sein de l'établissement	p. 27
SUPERVISION DES SERVICES	p. 27
Communications du directeur	p. 27
Fonctionnement des services	p. 27
Suivi des activités de transfusion sanguine	p. 28
PERSONNEL	p. 29
Statistiques	p. 29
Rémunérations	p. 29
Signalement des incidents	p. 29
Relations avec les syndicats	p. 30
Gestion du personnel médical	p. 30
Gestion des internes et externes	p. 30
Gestion des aumôniers	p. 31
Distinctions honorifiques	p. 31
Œuvres sociales	p. 31
ÉCOLE DES CADRES INFIRMIERS	p. 32
MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES	p. 32
PARTICIPATION A DES GROUPES DE TRAVAIL EXTERIEURS	p. 32
SERVICES ECONOMIQUES ET FINANCIERS	p. 33
BUDGETS ET FINANCES	p. 33

I/ INTRODUCTION

IDENTIFICATION DES FONDS

Ce tableau présente les données essentielles relatives au fonds traité.

Cotes extrêmes	3719W1-97
Intitulé	Asile Sainte-Anne (1867-1936), puis hôpital psychiatrique Sainte-Anne (1937-1943), puis centre psychiatrique Sainte-Anne (1944-1973), puis centre hospitalier Sainte-Anne (1974-1992)
Dates extrêmes	1861-1992
Niveau de description	Articles
Conditionnement	Boîtes Cauchard
Métrage	12,10 mètres linéaires (ml)
Support	Papier

CONTEXTE

Histoire administrative

Encadrer la folie (1838-1990)

La loi sur les aliénés du 30 juin 1838 dite loi Esquirol

Le statut des établissements recevant les insensés au début du XIX^e siècle balance entre l'hospice et la maison de détention. Le siècle d'or de l'aliénisme réclame une organisation qui puisse réglementer les 140 établissements français qui ont fleuri dans le plus grand désordre tant statutaire que juridique¹.

La loi fondatrice du dispositif asilaire en France est présentée par la Chambre des pairs, en 1837, comme « *une loi de police et de sûreté à l'égard de tous les citoyens, une loi de bienfaisance et de tutelle à l'égard des aliénés, une loi de charité publique à l'égard de ceux de ces infortunés que leur position et celle de leur famille laisseraient sans ressources*² ». La loi du 30 juin 1838 contraint chaque département à ouvrir un établissement spécialement destiné à traiter les aliénés³, précise les modalités d'admission en déterminant les types de placement⁴ et définit les dispositions relatives au maintien ou à la sortie des personnes placées dans l'asile. Elle fait obligation aux autorités administratives et aux autorités judiciaires de visiter régulièrement les établissements, de recevoir les réclamations des personnes placées⁵ et de contrôler l'application de la loi. De plus, elle prévoit la tenue d'un registre dit « de la loi » recueillant l'identité de chaque malade, les certificats légaux de placement, le suivi médical de la personne placée ainsi que la date et le mode de sortie. Une

¹ Gaëtane Lamarche- Vadel, Georges Preli, *Recherches : L'asile*, n°31, février 1978.

² Préfecture de la Seine, *Monographies des services départementaux*, Paris, Imprimerie municipale, 1906.

³ Loi du 30 juin 1838, dite « Loi des aliénés », titre I, article 1.

⁴ Loi du 30 juin 1838, dite « Loi des aliénés », titre II et III.

⁵ Loi du 30 juin 1838, dite « Loi des aliénés », titre II, article 4.

des innovations de cette loi tient dans le fait qu'elle garantit la continuité des droits des aliénés lui permettant également de pratiquer des activités rémunérées dans l'enceinte de l'asile.

La loi de 1838 prévoit deux types de placement. Le premier est le *placement volontaire* qui est demandé par un proche, et non par l'intéressé, appuyé par un certificat médical d'un médecin étranger à l'établissement et à la famille. Les médecins de l'établissement d'accueil sont tenus de rédiger un certificat dans les 24 heures suivant l'entrée du malade⁶, constatant l'état mental de la personne placée et la nécessité de son maintien. Ce certificat et un bulletin d'entrée sont adressés au préfet. Quinze jours plus tard, le médecin de l'établissement rédige un nouveau certificat décrivant la persistance ou la modification des troubles et la nécessité du maintien⁷. Le second est le *placement ordonné par l'autorité publique* (qui deviendra le placement d'office). Le préfet décide de façon motivée le placement de toute personne « *dont l'état d'aliénation compromettrait l'ordre public ou la sûreté des personnes* »⁸. Il contrôle également dans les 24 heures après leur entrée dans l'établissement, les aliénés qui ont été placés par l'autorité d'un commissaire de police de Paris ou d'un maire dans les autres communes.

Par la suite, une circulaire du 5 août 1839 rappelle que la loi du 30 juin 1838, « *n'est pas seulement une loi de police ; c'est une loi de bienfaisance.* ». Cette même année, une ordonnance du 18 décembre définit le cadre d'exercice des commissions de surveillance : elles sont composées de cinq membres, nommés par le préfet, appelés à donner leur avis sur toutes les décisions touchant au fonctionnement de l'établissement, des budgets et comptes aux services des malades ainsi que sur les travaux. Le directeur et le médecin en chef de l'asile assistent aux séances, leur voix est uniquement consultative, et ils « *devront se retirer de la séance au moment où la commission délibérera sur les comptes d'administration et sur les rapports qu'elle pourrait avoir à adresser directement au préfet* »⁹.

Les conséquences de la nouvelle politique asilaire en termes de construction d'établissements sont majeures, mais il faut attendre un décret du 25 mars 1852 et la prospérité du Second Empire pour en apprécier l'expansion. Le boom asilaire se mesure à l'aune des 104 établissements sous autorité publique recensés dans le *Rapport général sur le service des aliénés en 1874* produit par le ministère de l'Intérieur¹⁰.

Les modifications profondes qu'introduit cette nouvelle réglementation sont la marque de l'influence grandissante des médecins aliénistes, ils gagnent en pouvoir ce que la justice s'est vue retrancher. Les critiques de la loi sur les aliénés sont nombreuses dans le siècle qui suit son application, elle sera modifiée sans être transformée sur le fond pendant plus d'un siècle.

Des services libres à la sectorisation

En 1922 le premier « service ouvert » est créé à Paris par le docteur Édouard Toulouse sans financement supplémentaire pour accueillir des malades en dehors du cadre de la loi de 1838. Cette innovation tente de répondre au surpeuplement des asiles où les malades font majoritairement des séjours au long court.

Par la suite la circulaire du 13 octobre 1937 relative à la prophylaxie propose la généralisation des services ouverts et des dispensaires de santé mentale. En effet, elle prévoit

⁶ Loi du 30 juin 1838, dite « Loi des aliénés », titre II, article 8.

⁷ Loi du 30 juin 1838, dite « Loi des aliénés », titre II, article 11.

⁸ Loi du 30 juin 1838, dite « Loi des aliénés », titre II, article 18.

⁹ Ordonnance du 18 décembre 1839 portant règlement sur les établissements publics et privés consacrés aux aliénés, titre I, article 5.

¹⁰ Claude Quétel, *Histoire de la folie, de l'antiquité à nos jours*. Paris : Taillandier, 2009.

dans chaque département la création de dispensaires d'hygiène mentale avec des consultations externes, l'institution d'un service social ainsi que l'organisation de services libres d'observation et de traitement « destinés à hospitaliser les malades atteints de troubles psychiques qui ne présentent pas de réactions dangereuses pour leur entourage et qui n'élèvent pas de protestations à l'égard de leur hospitalisation. L'hospitalisation précoce des psychopathes dans de tels services, par suite de l'absence des formalités d'admission, permet une prophylaxie efficace, évite à un grand nombre de malades un internement toujours pénible et décharge les services de médecine générale de divers hôpitaux et hospices du département¹¹ ». Cette circulaire préconise également le développement et la modernisation des services fermés en recommandant de limiter le nombre de malades à 400 et régleme le dépistage des enfants anormaux. La même année, les asiles deviennent hôpitaux psychiatriques¹².

La circulaire du 28 février 1951 sur les « services libres » vient clarifier la situation des services ouverts : « Pour éviter toute confusion avec les cliniques ouvertes des hôpitaux ordinaires, il convient d'utiliser à l'avenir, pour les services de l'espèce, la dénomination de services libres¹³ ».

Au début des années 1960, la *sectorisation* ouvre un nouveau champ dialectique entre la psychiatrie dans les établissements et celle dite « hors les murs ». Elle définit le « secteur psychiatrique » comme unité de base de la distribution des soins au moyen d'un découpage géographique de proximité. En effet, la circulaire ministérielle du 15 mars 1960 relative au programme d'organisation et d'équipement des départements en matière de lutte contre les maladies mentales établit des secteurs géographiques départementaux en s'inspirant des travaux « groupe de Sèvres », composé entre autres de médecins psychiatres tels que Lucien Bonnaffé, Georges Daumézon, Louis Le Guillant, Jean Oury ou François Tosquelles. Cette circulaire consacre le concept initié par ce groupe « le secteur de psychiatrie adulte » ; une permanence du service de psychiatrie englobant le dépistage, la prise en charge du traitement, qu'il soit hospitalier ou non, et le travail de postcure qui doit être réalisé par une seule équipe médico-sociale. Le concept de « secteur » se place dans la continuité de celui de la « psychothérapie institutionnelle ». Ainsi, il s'agit de déplacer les soignants spécialisés vers des lieux de soins plus proches du patient afin d'éviter la « chronicisation » ou sa « désocialisation asilaire »¹⁴. Enfin, la loi du 31 décembre 1985 relative à la sectorisation psychiatrique détermine le secteur comme principe d'organisation et de planification en psychiatrie.

La réforme du dispositif des soins sous contraintes

La loi du 27 juin 1990, relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux, dite loi Évin, remplace la loi du 30 juin 1838. Son objet principal est de protéger les libertés individuelles et de favoriser la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes hospitalisées sans leur consentement. Les modalités de la sortie de l'établissement diffèrent de celles décrites dans la loi Esquirol, ce sont les avis concordants de deux psychiatres hors établissement d'accueil et choisis sur une liste établie par le procureur de la République qui établissent la décision.

¹¹ Circulaire du 13 octobre 1937 relative à la réorganisation de l'assistance psychiatrique dans le cadre départemental.

¹² Circulaire du 10 février 1937 modifiant les lois d'assistance.

¹³ Circulaire du 28 février 1951 relative au fonctionnement des services libres des hôpitaux psychiatriques.

¹⁴ <http://www.cnle.gouv.fr/Le-XXe-siecle-et-le-traitement-des.html>

Cette loi pose le principe de l'*hospitalisation libre*¹⁵ et modernise le régime juridique des hospitalisations sans consentement qui sont de deux types : l'*hospitalisation sur demande d'un tiers*¹⁶ (HDT) et l'*hospitalisation d'office*¹⁷ (HO). Elle instaure également un meilleur contrôle des conditions d'hospitalisation. Les différents modes d'admission sont redéfinis par cette loi qui vient modifier la précédente après 152 ans de silence.

Cette construction réglementaire s'accompagne au cours du XX^e siècle de grandes évolutions en matière thérapeutique et philosophique. En effet, la formidable révolution de la psychiatrie se construit principalement dans le giron de l'hôpital Sainte-Anne. Cependant elle s'articule autour d'une dynamique plus large. Des années 1930 aux années 1950, la prise en charge des troubles mentaux se fait au moyen de chocs, d'abord insuliniques puis électriques. Durant les années 1950, l'usage des chimiothérapies est courant. La décennie suivante voit se développer le recours aux tranquillisants, aux neuroleptiques, aux antidépresseurs ou encore aux hypnotiques.

Durant la Seconde Guerre mondiale, les hôpitaux psychiatriques manquent de moyens et la psychiatrie s'ouvre aux sciences humaines ; nombre de médecins repensent l'utilité de ces structures et préconisent la « désinstitutionnalisation » tendant à réduire le rôle de l'hospitalisation. Plusieurs mouvements novateurs voient, ainsi, le jour, Lucien Bonnaffé dénonce l'internement comme une « conduite primitive », Georges Daumézon défend la « psychothérapie institutionnelle » selon laquelle la thérapie doit reposer sur un collectif dans le cadre d'un lieu de parole, en replaçant le patient dans un réseau relationnel.

Organisation des établissements de santé mentale du département de la Seine puis de Paris

De 1838 à 1867, le service des aliénés est administré par l'Assistance publique (puis par l'Administration générale de l'Assistance publique après la loi du 10 janvier 1849) dans la continuité des trente années qui précèdent. À Paris, le droit de prononcer les internements d'office est dévolu au préfet de police. En 1845, il obtient la création d'un poste de médecin qui assure à la préfecture même l'examen des malades présentés ; mesure à l'origine de la l'Infirmierie spéciale du dépôt. Le rôle du préfet de police est d'assurer « *la surveillance et l'intérêt de la sûreté publique et individuelle* »¹⁸ et non pas d'administrer les asiles. Un plan d'organisation générale est en gestation pour doter le département d'établissements en nombre suffisant qu'il pourra administrer directement.

¹⁵ L'*hospitalisation libre* définit l'admission des personnes ayant la notion de leurs troubles mentaux, ils sont hospitalisés avec leur consentement. Ces malades conservent leur liberté de mouvement, ils peuvent partir quand ils le souhaitent.

¹⁶ L'*hospitalisation sur demande d'un tiers* est prononcée quand les troubles mentaux de la personne rendent son consentement impossible ou quand son état impose des soins immédiats requérant une surveillance constante. La demande d'admission est présentée de façon manuscrite par la famille ou un tiers susceptible d'agir dans l'intérêt du malade. Elle est accompagnée de deux certificats médicaux. Un psychiatre doit établir un certificat d'hospitalisation dans les 24 heures suivant l'admission. Le patient est examiné 3 jours avant l'expiration des 15 jours.

¹⁷ L'*hospitalisation d'office* concerne les personnes dont les troubles mentaux compromettent l'ordre public et la sûreté des personnes dont l'admission est une mesure d'urgence. La décision d'internement est prise par un arrêté motivé du préfet et un certificat autre que celui d'un psychiatre de l'établissement. Un contrôle médical est réalisé dans les 24 heures qui suivent l'admission, puis dans les 15 jours et tous les mois. Au terme du premier mois, le préfet prend un nouvel arrêté pour 3 mois puis 6 mois.

¹⁸ *Monographies des services départementaux de la Préfecture de la Seine*, Paris, Imprimerie municipale, 1906, p. 20.

De 1868 à 1874, le service des aliénés devient départemental puis retourne à l'Assistance publique. Une commission chargée « *d'étudier les améliorations et les réformes à opérer dans les services des aliénés de la Seine*¹⁹ » est mise en place sous l'influence du docteur Girard de Cailleux, nommé en 1860 inspecteur général du service. Un arrêté émanant du préfet Haussmann institue cette commission composée de sénateurs, de magistrats, de médecins et d'administrateurs. Le plan départemental se met en place, complétant les asiles de Bicêtre et de la Salpêtrière : naissent successivement l'asile clinique (Sainte-Anne) en 1867, l'asile Ville-Evrard en 1868 et l'asile de Perray-Vaucluse en 1869. À Sainte-Anne, deux médecins donnent des consultations gratuites qui permettent de prévenir et de diminuer le nombre des admissions. Le bureau d'admission est géré par l'inspecteur général du service qui organise le service des transferts et la répartition des malades secondé d'un chef préposé et deux agents, répondant ainsi aux vœux de la commission qui appelle à la création d'un « bureau d'admission annexé à l'asile central pour la réception, l'examen, et la répartition des individus aliénés²⁰ ».

De 1875 à 1904, le service des aliénés est définitivement rattaché à l'administration départementale. Le décret du 16 août 1874 consacre l'autonomie financière des asiles et leur gestion est désormais soumise aux règles de la comptabilité publique. L'administration est articulée autour de cadres administratifs et secondaires, encadrée par la commission de surveillance prévue par l'ordonnance de 1839. Durant cette période, le département de la Seine ouvre deux nouveaux asiles : l'asile de Villejuif en 1884, l'asile de Maison-Blanche en 1900. À partir de 1892, de nouvelles structures départementales sont créées dans le centre de la France pour désencombrer les asiles parisiens et accueillir les aliénés « inoffensifs et incurables » : la colonie familiale de Dun-sur-Auron (Cher) ouvre en 1892, la colonie familiale d'Ainay le Château (Allier) en 1900, l'asile de Moisselles (Seine et Oise) en 1905 et la colonie agricole de Chézal-Benoît (Cher) en 1910.

Tous ces établissements psychiatriques bénéficient d'une autonomie financière en tant qu'hôpitaux départementaux et relèvent jusqu'en 1968 d'une sous-direction spéciale de la préfecture ainsi que d'une commission de surveillance unique. La gestion financière de toutes les structures psychiatriques est confiée à un comptable commun, le trésorier principal des hôpitaux psychiatriques, lui-même sous la tutelle de la cour des comptes. La loi du 10 juillet 1964, créant les nouveaux départements, puis la loi du 31 juillet 1968 (article 25), relative à la transformation des hôpitaux psychiatriques en établissements publics départementaux ou interdépartementaux, modifie la structure juridique et administrative des établissements de santé mentale. Les directeurs acquièrent l'entière compétence pour l'exécution des budgets. Le décret d'application du 9 juin 1970 installe des commissions administratives qui permettent à ceux-ci de recouvrer la responsabilité des travaux. À partir de ces mutations, les plans départementaux de sectorisation se mettent en place.

De l'asile au centre hospitalier Sainte-Anne

Création de l'asile Sainte-Anne

L'hôpital Sainte-Anne doit son nom à Anne d'Autriche qui favorise l'installation d'une maison de santé pour les femmes contagieuses au début du XVII^e siècle sur l'emplacement d'un hôpital de paroisse situé chemin de Gentilly. Propriété de l'Hôtel-Dieu, l'hôpital devient une annexe de celui-ci. Des travaux de reconstruction sont conduits sous le règne de Louis XIV en 1651, puis abandonnés en 1663. Le sanitat de Sainte-Anne est alors

¹⁹ *Ibid.* 21

²⁰ *Ibid.* 14

transformé en ferme, les bâtiments hospitaliers sont utilisés comme maison de repos de religieuses. Les épidémies de scorbut de 1767 rendent leur destination initiale aux bâtiments, puis la ferme reprend ses droits. En 1833, sous l'autorité de Guillaume Ferrus, aliéniste formé par Philippe Pinel, l'hôpital Bicêtre y installe les « *aliénés paisibles et convalescents* » pour y travailler la terre.

Dans le contexte de l'application de la loi de 1838 et de l'expansion des deux asiles parisiens de Bicêtre et de la Salpêtrière, le nombre d'aliénés passe de 2 427 individus en 1839 à 4 030 en 1859²¹. Deux décrets de 1863, sous Napoléon III, déclarent d'utilité publique la création de trois asiles, dont le premier sur l'emplacement de la ferme de Sainte-Anne. Le terrain occupe une superficie de quelques 15 hectares dont est retranché l'espace des deux voies de circulation qui entourent l'établissement. Le baron Haussmann alors préfet de la Seine nomme Girard de Cailleux, inspecteur général du service des aliénés de la Seine, à la tête du projet. Celui-ci s'inspire des écrits de Guillaume Ferrus pour la conception générale de l'établissement.

Les travaux de construction débutent en 1863 sous la direction de l'architecte Charles Auguste Questel. Le bâtiment de l'horloge, haut de trois étages et surmonté d'un belvédère vitré pour la surveillance des aliénés, occupe la partie centrale du quadrilatère de l'asile. Autour de ce bâtiment abritant les services généraux, cuisines, lingerie, couture, vestiaire et bibliothèque, sont distribués les 12 pavillons d'hospitalisation dits quartiers d'aliénés, séparés en quartiers de femmes et d'hommes. Un pavillon d'hydrothérapie accompagne chaque division. Au dos du bâtiment central se dresse la chapelle de style roman, derrière elle l'amphithéâtre. L'asile Sainte-Anne ouvre le 1^{er} mai 1867.

Fonctionnement et activités de l'établissement

Services administratifs

La loi sur les aliénés de 1838 puis l'ordonnance de 1839 dessinent le cadre du fonctionnement administratif de l'asile Sainte-Anne. La commission de surveillance, constituée de personnalités choisies dans les grands corps de l'État, parmi les hauts fonctionnaires de la préfecture et des conseillers généraux spécialisés dans les questions sociales, assurent la surveillance générale de toutes les parties de l'établissement. Elle est obligatoirement consultée mais ne donne que son avis. Les décisions, elles, sont prises par l'administration. La direction est composée d'un médecin-directeur et d'un directeur administratif. Des rapports statistiques semestriels sont adressés par l'administration au ministère de tutelle de l'établissement. Un rapport annuel administratif et médical est remis au préfet qui en réfère au ministère de la Santé. Enfin, un rapport moral et médical annuel est également adressé au Conseil général.

Cette organisation administrative perdure jusqu'à la loi du 31 décembre 1970²², portant réforme hospitalière qui change radicalement l'organisation de l'hôpital. En effet, les hôpitaux psychiatriques sont intégrés dans la catégorie des centres hospitaliers en devenant des centres hospitaliers spécialisés (CHS). Le directeur administratif est nommé par le ministre de la Santé. La première réunion de la commission administrative du centre psychiatrique Sainte-Anne se tient le 11 janvier 1971 sous la direction de Jean Chérioux. La commission est composée de trois membres du Conseil de Paris, trois représentants des organismes d'assurance maladie, trois médecins dont un chef de service de Sainte-Anne, le docteur Sven Follin, et deux personnalités qualifiées dans le domaine hospitalier. Le nouveau

²¹ Rapport sur le service d'Architecture du département dressé à l'appui du compte départemental de 1895, Asile clinique d'aliénés, Sainte-Anne.

²² Loi n°70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière.

conseil d'administration délibère sur le budget, les crédits supplémentaires, les propositions de prix de journées, le plan-directeur, le règlement intérieur, le tableau des effectifs du personnel, l'acceptation et le refus des dons et legs et les actions judiciaires. De plus, la loi de 1970 conforte, par un décret d'application du 6 décembre 1972, les missions de la commission médicale consultative (CMC), et du comité technique paritaire (CTP). La CMC doit désormais être consultée obligatoirement sur le budget, les comptes, l'organisation et le fonctionnement des services médicaux, tandis que le CTP, devenu par la suite comité technique d'établissement (CTE), est consulté obligatoirement sur l'organisation et le fonctionnement des services, ainsi que sur les conditions de travail. Cette organisation administrative reste inchangée jusque dans les années 1990.

Services médicaux

Dès août 1868, un « bureau de consultations gratuites » est inauguré, complété par le « service de consultations externes » tenu par les deux médecins en chef de l'asile Sainte-Anne. La plupart des malades reçus par le bureau central d'examen viennent de l'infirmerie du dépôt. En 1878 le quartier des femmes est mis en service, tandis que le bâtiment d'admission initial est agrandi et sert de quartier masculin.

En 1889 est créée à Sainte-Anne la chaire des maladies mentales et de l'encéphale dont la premier titulaire est Benjamin Ball. Cette création établit le lien entre l'hôpital et la Faculté de médecine, comme le régit la loi du 30 juin 1838. Sainte-Anne devient le berceau des innovations en matière de psychiatrie. Le traitement moral des aliénés est défini entre autres par Valentin Magnan, médecin aliéniste, médecin-chef des services d'admission de Sainte-Anne de 1867 à 1912. Ce chercheur prolifique est notamment l'auteur d'études portant sur la paralysie générale, l'alcoolisme et les délires alcooliques.

Dès 1922, un « service ouvert pour psychopathes légers », le premier service libre, est confié à Édouard Toulouse pour accueillir des malades non soumis à la loi de 1838. Il devient l'hôpital Henri-Rousselle le 11 mars 1926, du nom du conseiller général de la Seine qui soutient le projet. L'hôpital, installé à l'intérieur de l'asile, est composé d'un dispensaire, d'un service social, d'une consultation pour enfants, de deux laboratoires de recherche clinique et de psychologie ainsi qu'un « service départemental de prophylaxie mentale » suite à l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 1927. L'arrêté du 29 avril 1941 rattache l'hôpital Henri-Rousselle à l'asile clinique Sainte-Anne.

En 1940, le service de neuro-chirurgie est ouvert sous la responsabilité du docteur Pierre Puech réalisant 334 opérations dans ses deux premières années. En 1941, un laboratoire d'électro-encéphalographie est ouvert sous la direction du docteur Henri Fischgold. Pendant la période de l'Occupation, un mouvement intellectuel naît à Sainte-Anne, la « révolution psychiatrique » qui remet en question le système asilaire en proposant une prise en charge plus globale du malade mental, de la prévention à la post cure. En 1947, s'ouvre la section de bio-psychopathologie de l'enfant. En 1949, le centre de guidance infantile Pierre Mâle, du nom de son fondateur, ouvre ses portes, véritable lieu d'accueil des adolescents en France, installant une psychothérapie spécifique « inspirée de l'analyse ».

En 1952, la psychiatrie fait une avancée spectaculaire avec les travaux de Jean Delay et Pierre Deniker découvreurs des effets antipsychotiques de la chlorpromazine. Les premiers neuroleptiques révolutionnent la thérapeutique à l'échelle planétaire. Parallèlement, la neurochirurgie se déploie, utilisant une méthode d'investigation et d'intervention novatrice, la neurochirurgie stéréotaxique, créée par Jean Talairach. La neurochirurgie et la pharmacologie de la douleur prennent une place importante dans les pratiques de l'hôpital.

Dans les années 1960, la stimulation thalamique intermittente est inventée et développée à Sainte-Anne par Gabriel Mazars. Le développement de l'imagerie par le biais du

scanner, de l'angiographie numérisée, de l'IRM, de l'imagerie de diffusion, permettent à l'hôpital de disposer d'un plateau technique de premier plan. En 1969, le centre d'étude de l'expression devient une unité de la clinique des maladies mentales et de l'encéphale (CMME), constitué à partir du centre d'expression plastique de Robert Volmat et Jean Delay en 1954. Le 1^{er} mars 1967 voit la suppression du service des admissions au profit d'un centre d'orientation, le centre psychiatrique d'orientation et d'accueil (CPOA) de l'hôpital Henri-Rousselle, projet formé par Georges Daumézon depuis 1952.

En 1970, un nouveau service de thérapeutique de la clinique des maladies mentales et de l'encéphale est ouvert, qui comporte une centaine de lits. En 1972 le dispensaire Moreau de Tours est créé pour recevoir des toxicomanes. Le service de neurologie est installé en 1974 et la neuroradiologie devient, à Sainte-Anne, une discipline de pointe servie par un appareillage novateur, le tomographe-scanner. Il produit une imagerie par résonance magnétique nucléaire qui va permettre la création de la radiologie thérapeutique.

À partir de 1980, le centre Raymond-Garcin réunit les différentes disciplines de médecine somatique : neurologie, neurochirurgie, neuroradiologie, neurophysiologie, neuro-anatomopathologie, anesthésie-réanimation, stomatologie, médecine physique et de réadaptation. En 1986, le secteur médico-psychologique régional de la prison de la Santé est également rattaché à Sainte-Anne.

Par ailleurs, l'hôpital Sainte-Anne est un lieu historique fondamental pour la psychanalyse. De nombreux psychanalystes ont transmis et continuent de transmettre la pratique psychanalytique par leur clinique et leur enseignement. Le premier psychanalyste Paul Schiff travaille avec Édouard Toulouse à l'hôpital Henri-Rousselle, où il dirige une clinique pour les troubles liés au sexe de 1927 à 1936. Membre de la société psychanalytique de Paris, il est le co-fondateur de la revue *l'Évolution psychiatrique*. De 1953 à 1979, Jacques Lacan rayonne depuis le centre hospitalier Sainte-Anne où il tient bon nombre de ses conférences et présente les malades dans la continuité de Charcot.

Modalités d'entrée

En février 2012, une visite de contrôle et d'évaluation des archives du centre hospitalier Sainte-Anne, effectuée par le département de la collecte des Archives de Paris, a permis d'identifier et de repérer les archives émanant des services généraux de l'établissement de la fin du XIX^e siècle au début des années 1990 présentant un intérêt historique. Celles-ci étaient conservées dans des conditions correctes dans les sous-sols et caves de l'établissement.

A l'issue de cette visite, a été rédigé un bordereau sommaire de versement afin de faciliter le transfert en l'état des documents dans la perspective d'une identification plus précise et d'un classement ultérieur aux Archives de Paris.

Les documents identifiés ont fait l'objet de deux versements distincts entrés aux Archives de Paris le 15 mai 2013. Le premier coté 3718W rassemble les dossiers de carrière du personnel médical et non médical sorti entre 1867 et 1960 et les registres de traitement du personnel de 1920 à 1960. Le second versement 3719W regroupe les archives émanant de la direction de l'établissement et des services économiques et financiers.

CONTENU

Présentation et intérêt du fonds

Le fonds administratif du centre hospitalier Sainte-Anne a été versé dans un désordre structurel que l'histoire de la conservation initiale ne peut résoudre. L'étendue chronologique de ce fonds peut expliquer cet état de fait. Entre l'ouverture de l'asile Sainte-Anne en 1867 et le début des années 1990, de nombreux événements jalonnent l'histoire de l'institution, qu'ils appartiennent à l'histoire politique de la France, aux grandes mutations administratives traversées, à l'histoire de la médecine et ses avancées fantastiques et à l'histoire interne de cet établissement pilote en matière de santé mentale. Un vaste chantier archivistique s'est ouvert à l'occasion du versement de ces archives qui font l'histoire de l'établissement.

Le fonds se scinde en deux grandes attributions fonctionnelles avec les archives de la direction et celles de l'économat. Dans ce fonds, seules quelques séries de documents sont complètes (rapports annuels, dossiers de réunion de la commission puis du conseil d'administration, budgets et comptes financiers) ; l'essentiel étant constitué de pièces et de dossiers parcellaires. Certains dossiers revêtent un intérêt historique certain, toutefois le fait qu'ils soient isolés ne permet pas de comprendre la progression factuelle ou historique des sujets qu'ils traitent. L'histoire de l'archivage des dossiers de l'établissement pourrait expliquer ces manques, mais elle est difficile à réaliser.

Les documents contenus dans ce fonds émanent presque exclusivement de la direction administrative de l'établissement. Prennent place en premier lieu les documents qui dessinent le cadre juridique et réglementaire de l'asile, les rapports des tutelles qui l'encadrent. Les dossiers produits ou reçus par la direction sont les dossiers d'élaboration du plan directeur de 1964, les rapports annuels d'activité de 1969 à 1988 ou encore les procès-verbaux du conseil de direction de 1979 à 1990, de la commission administrative puis le conseil d'administration de 1971 à 1990 et des commissions paritaires de 1972 à 1990. Les dossiers produits par les différentes tutelles préfectorales et interministérielles sont les rapports de l'inspection générale des services de la préfecture de 1874 à 1979, les rapports de commission de surveillance de 1937 à 1969 et les rapports de contrôle de la cour des comptes de 1969 à 1986.

La série des rapports annuels des activités des services médicaux et administratifs sont d'une grande richesse quant à l'évolution des politiques médicales et psychiatriques de l'établissement. Ils dessinent sur 20 ans la réalité du fonctionnement de l'hôpital. Des dossiers témoignent des échanges des différents services de l'hôpital avec la direction contenant un grand volume de correspondance et de notes de service. Ceux-ci ne font pas état du fonctionnement organique des services, mais du dialogue entre le directeur et les chefs de service, ainsi que du contrôle exercé par la direction sur les agents. À ce titre le dossier de correspondance entre le docteur Georges Daumézon, médecin chef des admissions, et les différents directeurs de l'établissement entre 1957 et 1967 est riche de réflexions sur le traitement des malades et sur les interrogations déontologiques du médecin. Seul un exemplaire du livret d'accueil édité dans les années 1960 par le service des admissions est présent dans le fonds. Un dossier témoigne de la création de l'hôpital Henri-Rousselle de 1926 à 1950, il regroupe les documents qui instaurent sa réglementation et son fonctionnement.

Les archives relatives au personnel du centre hospitalier Sainte-Anne produites et reçues par la direction sont constituées de pièces administratives de 1945 à 1990, seuls deux documents réglementaires concernant la gestion des internes datent respectivement de 1879 et 1901. Elles sont réparties entre des documents statistiques, des dossiers afférant à la rémunération des personnels ou à la gestion des personnels médicaux et non médicaux et des

documents traitant des œuvres sociales. Les dossiers relatifs aux conditions de travail des internes, les rapports d'incidents et le fonctionnement de la salle de garde sont conservés avec soin dans les années 1960. La gestion des futurs médecins internes fait partie du volet des personnels médicaux. Il semble que le statut des médecins en formation dans l'hôpital soit un souci constant de la direction et des services médicaux comme en attestent les documents de 1957 à 1978 sur les problèmes pour leur recrutement, les débats que suscitent la réglementation à cet égard et la difficile gestion de leurs emplois du temps, souvent bousculée par la triple charge du service médical, des gardes et des études à poursuivre.

Un dossier traitant des distinctions honorifiques concerne les distributions des médailles d'honneur départementales de 1945 à 1978. Ces distinctions sont remises aux « agents qui auront manifesté une réelle compétence professionnelle et un dévouement constant dans l'exercice de leurs fonctions. », « qui auront fait preuve de mérites particuliers », ou « de mérites exceptionnels », ou à titre posthume, « en raison de leur attitude patriotique ». Ces médailles sont décernées aux agents ayant travaillé au moins 25 ans. Une note préfectorale datant de 1955 précise que « les personnes qui ont pris une part active à la Résistance », verront leur temps de combat, d'internement et de détention pris en compte dans l'obtention.

La partie la plus stable du fonds de Sainte-Anne est constituée des budgets et comptes administratifs accompagnés de pièces à l'appui qui détaillent avec minutie les dépenses engagées, tant dans le domaine de l'accroissement des services que des besoins quotidiens du fonctionnement de l'établissement. Cette collection précieuse s'étend de 1915 à 1991. Ces dossiers comptables sont composés de trois à quatre sous-dossiers selon les périodes :

- les comptes financiers qui sont les comptes d'exécution du budget indiquant les recettes et les dépenses de l'année ;
- les rapports moraux, qui présentent des statistiques démographiques de l'établissement ou mouvement général de la population au cours de l'année, un mémoire détaillé sur le fonctionnement des services, un état du personnel et des nominations des chefs de services, une synthèse des travaux effectués et ceux prévus pour l'année suivante, puis une courte conclusion rédigée par le directeur ;
- les comptes administratifs qui retracent l'ensemble des recettes et des dépenses au cours d'une année d'exercice et indiquent le résultat comptable en excédent ou en déficit ;
- les budgets primitifs et les budgets complémentaires.

Les rapports moraux contenus dans les budgets administratifs recèlent un gisement d'une grande richesse historique. Ils sont la traduction intellectuelle des données chiffrées d'une année de vie hospitalière. En effet, ils offrent une interprétation humaine des comptes et dépenses et constituent de véritables petites monographies annuelles de l'établissement. Les rapports font l'état statistique des admissions des malades par services, des sorties décrites par types (guérison, évacuation, décès, transfert), ainsi que des ouvertures et fermetures de services. Ils ouvrent le champ d'une étude détaillée de la vie quotidienne des employés dans leurs ateliers et bureaux, des conditions matérielles qui font l'ordinaire des malades mentaux. Les chapitres concernant les ateliers se révèlent particulièrement riches de détails sur la marche de l'établissement et le travail des malades. L'article « jardin, cultures potagères et florales » mérite une étude spécifique sur l'ensemble des comptes présents dans le fonds.

Ces comptes regorgent de traces jalonnant les deux conflits mondiaux du début du XX^e siècle et leurs conséquences sur le fonctionnement de l'asile. Ainsi les budgets et comptes des années 1915 à 1918 contiennent des « listes de vêtue aux personnels démobilisés », pièces manuscrites qui établissent les listes des agents partis pour le front de guerre. Les comptes moraux écrits pendant la Seconde Guerre mondiale apportent un témoignage interne aux événements qui ont bouleversé l'établissement, ils apportent de

nouveaux éclairages sur cette période troublée dont les interprétations restent controversées. Dans ce cadre, les articles détaillant la présence allemande dans l'établissement sont notables. Le service de psychiatrie allemand qui dépendait de l'hôpital de la Pitié s'est installé dès août 1940 dans le bâtiment de l'Horloge à Sainte-Anne. Pour chaque année d'occupation, sont comptabilisés les lits occupés, les réquisitions de bureaux et sont consignés les montants des indemnités réclamées et perçues. Le récit de la période insurrectionnelle d'août 1944, présent dans le compte moral de la même année, ainsi que l'inventaire des biens « dont la perte est à déplorer » après la libération définitive de l'hôpital, le 17 août, donne une lecture rétrospective détaillée de la libération de l'hôpital et l'épuration qui l'a suivie. Les chapitres « approvisionnements divers » et « alimentation » des rapports moraux, ainsi que les comptes détaillés des « graines et récoltes » dans le corps des comptes financiers offrent une riche documentation pour comprendre l'approvisionnement alimentaire de Sainte-Anne pendant cette période de conflit.

Quelques plans contenus dans le fonds jalonnent l'histoire de l'institution. Le plan directeur de 1974, recèle un jeu de plans de masse datant de 1867, puis de 1974, puis le plan de masse de l'établissement projeté : ce panorama offre une rapide vue d'ensemble de la transformation des espaces dédiés aux services médicaux et à l'administration. Un plan du centre psychiatrique Sainte-Anne datant de 1961 propose une lecture détaillée de l'implantation de chaque service médical, chaque atelier, chaque implantation administrative. Cette description physique des locaux permet d'imaginer les circulations intra hospitalières et de comprendre en partie les processus administratifs qui les animent.

L'ensemble de ce fonds retrace l'évolution administrative de l'hôpital psychiatrique parisien Sainte-Anne, de la fin du XIX^e siècle à la fin du XX^e siècle, du point de vue de sa direction. Ces archives rendent compte des structures réglementaires de l'établissement, indiquent sa conduite budgétaire et renseignent sur l'organisation des personnels médicaux et non médicaux. Elles ouvrent des perspectives de recherche pour l'histoire de la psychiatrie publique française, pour l'histoire préfectorale parisienne et pour l'étude des professionnels en psychiatrie.

Tris et éliminations

Les documents ont été pris en charge, sans tri préalable et non classés, représentaient initialement près 21 m.l. Lors du classement de ce fonds, ont été éliminés les brouillons, les documents vierges et les doubles présents en grand nombre.

Classement

Au cours du récolement préliminaire du fonds, il est apparu que les documents avaient été mouvementés durant leur conservation au sein de l'établissement. En effet, l'ensemble a été reconditionné dans des boîtes d'archives propres dans lesquelles les documents avaient été rassemblés de manière plus ou moins thématique sans forcément en respecter la provenance.

Cette manipulation antérieure du fonds a complexifié la compréhension intellectuelle de celui-ci et la construction d'un plan de classement respectant l'intégrité et l'ordre originel du fonds.

Après une étude approfondie des documents et dans un souci de respect du fonds, il a été décidé de l'articuler autour d'une part des documents produits ou reçus par la direction, qui de par son rôle névralgique a un droit de regard et de décisions sur l'ensemble des

questions qui animent l'établissement, et d'autre part des documents produits ou reçus par les services économiques.

CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

Statut juridique

Les archives présentées dans ce répertoire numérique détaillé sont des archives publiques telles que les définit l'article L. 211-4 du Code du patrimoine.

Accessibilité

Elles sont librement communicables à l'exception des documents contenant des données nominatives ou médicales soumises à des délais de communicabilité spécifiques, selon l'article L. 213-2 du Code du Patrimoine :

- pour les dossiers comportant des informations médicales, la communicabilité est de 120 ans à compter de la date de naissance des personnes ou 25 ans à compter de la date de décès (3719W 60) ;
- pour les documents mettant en cause la vie privée des personnes, la communicabilité est de 50 ans à compter de la date du document le plus récent du dossier (3719W 14, 16-29, 38-48, 60-67, 69-97).

L'état matériel de certains plans (3719W 5-6, 8) rend à ce jour impossible leur communication en salle de lecture (plans sur calque cassants).

SOURCES COMPLEMENTAIRES

ARCHIVES DE PARIS

Préfecture de la Seine puis préfecture de Paris

D1X3 1-13, D2X3 4-29	Aliénés.	1811-1909
D1X3 57-99	Service des aliénés puis service des établissements départementaux d'assistance : registres d'admission et suivi des aliénés du département de la Seine.	1884-1940
101W 1-32	Service des établissements départementaux d'assistance puis sous-direction des établissements hospitaliers et charitables : registres d'admission et suivi des aliénés du département de la Seine.	1940-1961
D1X3 14-56	Service des aliénés de la Seine, commission de surveillance des asiles de la Seine : procès-verbaux.	1885-1937
100W 1-19	Service des aliénés de la Seine, commission de surveillance des asiles puis des hôpitaux psychiatriques de la Seine : procès-verbaux.	

1513W 1-58 Direction générale de l'action sanitaire et sociale : documents relatifs au suivi des établissements hospitaliers, dispensaires, hôpitaux psychiatriques, sanatorium. 1946-1967

1919-1982

Asile clinique puis centre psychiatrique puis centre hospitalier Sainte-Anne

Intendance

3470W 1 Registres comptables.

1939-1954

Personnel

3718W 1-129 Dossiers de carrière du personnel médical et non médical sorti entre 1867 et 1960.

1867-1960

3718W 130-185 Registres de traitement (1920-1952). Répertoire alphabétique (1955-1969).

1920-1969

Admission et suivi des patients

D3X3 1-1045 Répertoires alphabétiques, livres de la loi.

1867-1940.

3581W 1-161 Répertoires alphabétiques, registres chronologiques, livres de la loi, registres de décès.

1935-1974

Archives médicales

3302W 1-60 Clinique des maladies mentales et de l'encéphale : dossiers d'hospitalisation et de consultation (1871-1950). Pavillon de chirurgie : fiches de consultation de chirurgie (1936-1958).

1871-1958

3716W 1-14 Clinique des maladies mentales et de l'encéphale, laboratoire de psychologie : échantillon de dossiers de consultation

1964-1989

3591W 1-4 Pavillon de chirurgie puis service de chirurgie générale : échantillon de fiches de consultation en chirurgie.

1958-1980

3715W 1-14 Service de chirurgie générale : échantillon de registres infirmiers.

1969-2005

Centre de prophylaxie mentale puis hôpital Henri-Rousselle

D5X3 1-70 Répertoires alphabétiques, listes alphabétiques, registres d'entrée et de sortie, registres de sortie et de placement, registre de décès, registre des dépôts

1922-1941

3687W 1-56	Répertoires alphabétiques, listes alphabétiques, registres d'entrée et de sortie, registres de sortie et de placement, registre de décès, registre des dépôts.	1939-1963
3498W 1 à 96	Laboratoire de psychologie : dossiers individuels de consultation, tests psychologiques, notes manuscrites du corps médical.	1939-1950
3718W 1-129	Dossiers de carrière du personnel médical et non médical sortis entre 1867 et 1960.	1867-1960

Documents figurés

Permis de construire

Les permis de construire relatifs aux services et structures du centre hospitalier Sainte-Anne, édifiés dans le quadrilatère formé par les rues Cabanis, Broussais, Alésia et de la Santé s'échelonnent sur une période allant de 1820 à 1997.

VO11 457 (1820), 1069W 301 (1960), 1178W (1963), 1360W 26 (1976), 1534W 1, 85, 364, 368, 370, 644 (1981, 1982, 1983), 1539W (1980), 1799W 1, 6, 12 (1984, 1985, 1987), 2460W 1 (1984, 1985, 1987), 2474W 9, 10 (1991, 1992, 1994, 1995), 2857W 6 (1997), 3480W 21 (1998).

Plans

2Fi 1786-1995	Asile Sainte-Anne : plans signés Jean-Charles Alphand.	1881
D12N4 2	Asile Sainte-Anne, travaux et plans.	1836-1888
D12N4 3	Asile Sainte-Anne, travaux et plans.	1920-1933
D12N4 4	Hôpital Henri-Rousselle, installation, travaux, projets.	1926-1932
1792W80	Hôpital Sainte-Anne, 1 rue Cabanis.	1949

Sommier foncier

DQ18 1594	Clinique des aliénés 1 rue Cabanis.	1879
-----------	-------------------------------------	------

Photographies

11Fi 1057-1068	Service des aliénés : planches photographiques des asiles du département de la Seine.	Début XX ^e siècle
	Les planches cotées 1060 et 1061 concernent spécifiquement l'asile clinique Sainte-Anne.	

Sources imprimées

PER 201	Almanach royal puis almanach national.	1701-1919
---------	--	-----------

- PER 232 Annuaire du personnel et attribution des services du département de la Seine et de la ville de Paris (1886-1911) puis Organisation et attribution des services du département de la Seine et de la ville de Paris (1920-1966) puis Annuaire administratif de la préfecture de Paris (1970-1983).
1886-1983
- PER 236 L'État français, annuaire de l'organisation administrative et économique.
1942
- D7K3 1-236 Mémoires, comptes rendus des débats et procès-verbaux du conseil général de la Seine puis de Paris.
1839-2010
- D10K3 1-63 Rapports et documents présentés au conseil général du département de la Seine puis de Paris.
1875-1964
- Ils contiennent notamment les comptes publiés des établissements psychiatriques de la Seine.

BIBLIOTHEQUE MEDICALE HENRI EY (CENTRE HOSPITALIER SAINTE-ANNE)

- BmHEy 1 504-541 Rapport général à M. le ministre de l'Intérieur sur le service des aliénés.
1874
- BmHEy 1 504-539, 504-540, 504-542, 504-547, 504-549, 504-550
Rapport sur le service des aliénés du département de la Seine.
1872-1873, 1885, 1896, 1900-1902, 1905-1906, 1908

ARCHIVES DE L'AP-HP

Les documents conservés aux archives de l'AP-HP sont très largement antérieurs aux dates du présent fonds (1439-1790). Les cotes correspondantes sont détaillées dans l'état des fonds des archives de l'AP-HP XIIe-XXe siècle²³.

ARCHIVES NATIONALES

- 20010166/131-132 Référé de la Cour des comptes sur la passation des marchés.
1954-1995
- 19970013/7 Bureau réglementation financière, gestion hospitalière.
1970-1979
- AJ/16/8386 Archives de la faculté de médecine de l'ancienne Université de Paris (1860-1970) : rapports d'activité.
1964

²³ Sophie RICHÉ, Sylvain RIQUIER, Des hôpitaux à Paris : État des fonds des Archives de l'AP-HP, Paris : AP-HP, 2000. Instrument de recherche accessible également en ligne à l'adresse suivante : http://blogs.aphp.fr/wp-content/blogs.dir/113/files/2013/04/118_Sainte-Anne.pdf

BIBLIOGRAPHIE

Les cotes des ouvrages sont indiquées quand ceux-ci sont conservés dans la bibliothèque des Archives de Paris.

Histoire de la santé mentale

Akli AKROUR, *La psychiatrie - Histoire, courants, classification*, Québec, Option santé, 2010.

Henri BARUK, *La Psychiatrie française de Pinel à nos jours*, Paris, PUF, 1967.

Robert CASTEL, *L'Ordre psychiatrique, L'âge d'or de l'aliénisme*, Paris, Ed. de minuit, 1976.

Marie-Pierre CHAMPENOIS-MARMIER, Jean SANSOT, *Droit, folie, liberté. La protection de la personne des malades mentaux (loi du 30 juin 1838)*, Paris, PUF, 1983

Augustin CONSTANT, Ludger LUNIER, Octave DU MESNIL, *Rapport général à M le Ministre de l'Intérieur sur le service des aliénés en 1874*, Paris, Imprimerie nationale, 1878.

Jules DRAGON, *Des aliénés et des asiles d'aliénés*, Paris, Delahaye, 1875.

Guillaume FERRUS, *Des aliénés*, Paris, Huzard, 1854.

Michel FOUCAULT, *Folie et déraison : histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Plon, 1961.

Michel FOUCAULT, *Penser la folie*, Paris, Galilée, 1992.

Jacques HOCHMANN, *Histoire de la psychiatrie*, Paris, PUF, Que sais-je, 2004. [8°5407]

Gaëtane LAMARCHE-VADEL, Georges PRÉLI, *Recherches : L'asile*, n°31, février 1978. [4Cb 621]

Dominique LECOURT (dir.), *Dictionnaire de la pensée médicale*, Paris, PUF Quadrige, 2004.

Albert LONDRES, *Chez les fous*, 1925, Paris, coll. Motifs, Le serpent à plumes, 1999

Jean-Noël MISSA, *Naissance de la psychiatrie biologique*, Paris, PUF, 2006.

Jacques POSTEL, Claude QUÉTEL (dir.), *Nouvelle histoire de la psychiatrie*, Paris, Dunod, 2009.

Claude QUÉTEL, *Histoire de la folie, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Tallandier, 2009. [8°5426]

Gladys SWAIN, Marcel GAUCHET , *Dialogue avec l'insensé, A la recherche d'une autre histoire de la folie*, Paris, Gallimard, 1994.

Élisabeth ROUDINESCO, *Histoire de la psychanalyse en France*, Paris, Fayard, 1994.

Histoire de l'établissement

Collection Cahiers de Sainte-Anne, Paris, Lavoisier.

Le Musée Sainte-Anne, Paris, Centre hospitalier Sainte-Anne Egoprim, 1998. [Br. 302]

Émilie DURAND, *Ma folie ordinaire : allers et retours à l'hôpital Sainte-Anne*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2006.

André POSTEL-VINAY, *Un fou s'évade : souvenirs de 1941-1942*, Paris, Ed. du Félin, 1997. [8° 2801]

Publications officielles

Conseil supérieur de l'assistance publique, fascicules 11 à 20, Loi de 1838 sur les aliénés, Paris, Imprimerie nouvelle, [1888]. [4°1702 (2)]

Conseil supérieur de l'assistance publique, fascicules 26 à 30, Révision de la loi sur les aliénés en 1890, Paris, Imprimerie nouvelle, [1891]. [4°1702 (2)]

Marcel FOSSOYEUX, *État des établissements d'assistance publique nationaux, départementaux, municipaux et des œuvres subventionnées de la ville de Paris et du département de la Seine*, Montévrain, impr. de l'École d'Alembert, 1908.

Mémoire au Conseil Général, Service des aliénés, Paris, Imprimerie municipale, 1898-1907. [4°1372]

Monographies des services départementaux, Préfecture de la Seine, Aliénés, Paris, Imprimerie municipale, 1906. [8°3239]

Félix NARJOUX, *Paris, monuments élevés par la ville, Édifices sanitaires*, Paris, Veuve A Morel, 1883. [1 Gb 180(5)]

Sophie RICHÉ, Sylvain RIQUIER, *Des hôpitaux à Paris : État des fonds des Archives de l'AP-HP XII^e-XX^e siècle*, Paris : AP-HP, 2000. [8°3674]

F SOULIGNAC, *Monographie des équipements psychiatriques en France*, Paris : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, 1968. [10 Eb 154]

Sitographie

<http://psychiatrie.histoire.free.fr/>

<http://www.ascodocpsy.org/>

<http://www.irdes.fr/>

II/ RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE

DIRECTION

RELATIONS DE L'ETABLISSEMENT AVEC LES AUTORITES DE TUTELLE ET DE CONTROLE

3719W 1-13 Tutelle préfectorale.

1867-1972

3719W 1-2 Inspections.

1874-1972

3719W 1 Inspection générale des services de la préfecture de la Seine, contrôle périodique de l'établissement : réponses aux questionnaires, rapports, tableaux statistiques (1874, 1903, 1911, 1937, 1946, 1950, 1958, 1966, 1972).

1874-1972

3719W 2 Inspection de la commission de surveillance des asiles puis des hôpitaux psychiatriques de la Seine : procès-verbaux de séance (1937-1938, 1959-1960, 1962-1969), rapports à la commission (1961- 1963, 1967-1968), notes, correspondance.

1937-1969

3719W 3-12 Gestion des terrains départementaux par la direction des affaires départementales de la préfecture (14^e arr.)²⁴.

1867-1939

3719W 3 Aménagement architectural des services, réunions préfectorales : extraits des procès-verbaux, délibérations, arrêtés, correspondance, mémoires.

1861-1928

3719W 3 - 9 Affectation de terrains rue d'Alésia.

1896-1947

3 Location à l'Œuvre nouvelle des crèches parisiennes : baux, état des lieux pour le renouvellement du bail, plan de situation, extraits des délibérations du Conseil général, brochure de présentation de l'Œuvre nouvelle des crèches parisiennes, correspondance (1896-1936). Attribution au centre psychiatrique d'un immeuble 3 bis rue d'Alésia pour l'aménagement d'une crèche pour les enfants du personnel : notes, correspondance (1946-1947).

²⁴ Ces documents produits par la direction des affaires départementales de la préfecture de la Seine ont probablement été remis à la direction de Sainte-Anne sans que l'établissement en soit le producteur. Dans un souci de clarté, il a été décidé de l'intégrer à ce niveau du plan de classement.

		1896-1947
3-9	Mitoyenneté des terrains 11 et 11bis rue d'Alesia entre le département de la Seine et Monsieur Lazies.	
		1897-1939
3	Comptes de mitoyenneté, état de clôture séparative (1909).	
4	Plan de coupe-élévation (1897). Plan en couleur sur toile enduite, 30x67 cm.	
5	Plan de coupe-élévation (1901). Plan en couleur sur calque, 29x59 cm.	
6	Plan de coupe-élévation (1884). Plan en couleur sur calque, 22 x82 cm.	
7	Plan de situation (1901). Plan en couleur sur papier, 44x48 cm.	
8	Plan de coupe-élévation (1906). Plan sur calque, 40x68 cm.	
9	Plan de situation d'une propriété départementale louée au centre de recherche neuro-psychiatrique donnant rue d'Alésia et impasse Reille (1939). Plan couleur sur papier, 21x31cm.	
3719W 10	Plan de situation de l'asile clinique d'aliénés Sainte-Anne inscrit dans le plan général du quartier [après 1867]. Tirage noir et blanc sur papier, 53x75 cm.	1867
3719W 11	Plan de situation d'un terrain départemental rue Broussais. Plan à l'encre sur papier huilé toilé, 44x63 cm.	1873
3719W 12	Plan de situation relatif au lotissement de terrain départemental situé rue d'Alésia. Plan à l'encre sur papier, 66x154 cm.	1896
3719W 13	Plan général du centre psychiatrique Sainte-Anne. Tirage noir et blanc sur papier, 66x154 cm.	1961
3719W 14	Contrôle de la cour des comptes.	1969-1986
3719W 14	Préparation du rapport public de 1971 : questionnaires d'enquête, projet de rapport soumis au directeur de Sainte-Anne, éléments de réponses de la direction, compte rendu de visite, coupures de presse.	1969-1971

- 3719W 14 Examen des comptes pour la période 1973-1979, réponses aux questions de Monsieur Briet, auditeur : certificats administratifs, extraits de délibérations du conseil d'administration, pièces justificatives, notes, correspondance (1976-1983) ; suites données aux référés : arrêt de la cour des comptes, projet de rapport, référés, réponses des médecins, procès-verbaux du conseil d'administration, délibérations du conseil d'administration (1983-1984) ; réactions suites à la publication du rapport : rapport publié, rapport condensé, coupures de presse, tracts syndicaux (1983) ; recours contentieux devant le tribunal administratif : requêtes, jugements, mémoires, correspondance (1983-1986).
- 1976-1986

INSTANCES DELIBERATIVES ET CONSULTATIVES

3719W 15 Conseil de direction.

1979-1990

- 3719W 15 Réunions : comptes rendus.

1979-1990

3719W 16 - 38 Commission administrative puis conseil d'administration.

1971-1990

- 3719W 16 - 30 Dossiers de séance : ordres du jour, comptes rendus des débats, procès-verbaux, délibérations, documents à l'appui (budgets, comptes administratifs, rapports, minutes notariales relatives à des dons et legs, copies de jugements, plans, tracts syndicaux, notes, correspondance).

1971-1990

3719W 16 1971.

3719W 17 1972.

3719W 18 1973.

3719W 19 1974.

3719W 20 1975.

3719W 21 1976.

3719W 22 1977-1978.

3719W 23 1979-1980.

3719W 24 1981-1982.

3719W 25 1983-1984.

3719W 26	1985-1986.	
3719W 27	1987.	
3719W 28	1988-1989.	
3719W 29	1990.	
3719W 30	Procès-verbaux de séance.	1979-1990
3719W 31	Répertoire des délibérations.	1971-1986
3719W 31 - 37	Registres des délibérations.	1971-1990
3719W 31	1971-1973.	
3719W 32	1974-1976.	
3719W 33	1977-1979.	
3719W 34	1979-1984.	
3719W 35	1985-1986.	
3719W 36	1987-1988.	
3719W 37	1989-1990.	
3719W 38	Commission médicale consultative.	1970-1972
3719W 38	Élections et réunions : candidatures, procès-verbaux d'élections, procès-verbaux de réunion, notes, correspondance.	1970-1972
3719W 38 - 48	Commissions paritaires.	1958-1990
3719W 38 - 47	Commission paritaire puis commission administrative paritaire.	1970-1990
3719W 38	Élections des membres : instructions, candidatures, procès-verbaux de résultats, notes, correspondance.	1970-1972

- 3719W 38 - 47 Réunions : procès-verbaux de séance. 1972-1990
- 38 1972-1973.
- 39 1974-1975.
- 40 1976-1977.
- 41 1978-1979.
- 42 1980-1981.
- 43 1982-1983.
- 44 1984-1986.
- 45 1987-1988.
- 46 1989.
- 47 1990.
- 47 1976-1989 (intercommissions).
- 3719W 48 Commissions paritaires départementales, réunions : listes des représentants, procès-verbaux (1973, 1988). 1973-1988
- 3719W 48 Comité technique paritaire, réunions. 1958-1990
- 3719W 48 Élaboration du règlement intérieur du comité : textes officiels, projets de règlement, procès-verbal de réunion, vœux des organisations syndicales (1958, 1968, 1972-1974). 1958-1974
- À noter que seule la réglementation est antérieure à 1972.
- 3719W 48 Dossiers de séance : ordres du jour, procès-verbaux, points proposés par les organisations syndicales, documents à l'appui (1976, 1990). 1976-1990
- À noter la présence d'une cassette audio de l'enregistrement du comité le 13 février 1990.

Église : copies de délibérations, projets de conventions, conventions, rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le projet de reconversion, notes, correspondance.

1973-1988

3719W 51 Création de structures au sein de l'établissement.

1968-1983

3719W 51 Centre de thérapie expressionnelle, création et fonctionnement : statuts, coupures de presse, correspondance (1965-1980) ; demandes et attributions de subventions auprès de la caisse régionale d'assurance maladie : avis d'attribution, notes, correspondance (1965-1970).

1965-1980

Ce centre est une association installée dans la clinique des maladies mentales et de l'encéphale et géré par la société de thérapie expressionnelle financé en partie par la fondation Singer Polignac (16^e arr.) et la caisse régionale d'assurance maladie.

3719W 51 Création d'un centre de planification et d'éducation familiale au centre Raymond-Garcin : décrets, circulaire, coupures de presse, correspondance.

1983

SUPERVISION DES SERVICES

3719W 52 Communications du directeur de l'établissement avec les services.

1945-1979

3719W 52 Chronos des notes de service.

1945-1979

3719W 52 Fonctionnement des services.

1923-1991

3719W 53 - 59 Bilans d'activité des services : rapports annuels d'activité des services administratifs, médicaux et para-médicaux puis rapports annuels de gestion (à partir de 1989).

1969-1991

3719W 53 1969 -1971.

À noter la présence d'une circulaire sur le fonctionnement des hôpitaux psychiatriques (21 août 1952) dans le rapport annuel de 1969.

3719W 54 1972-1974.

3719W 55 1978-1980.

3719W 56 1981-1982.

3719W 57 1983-1984.

3719W 58 1985-1988.

3719W 59 1989-1991.

3719W 60 Service des admissions, fonctionnement : notes, rapports, livret d'accueil des malades, coupures de presse, correspondance (1957-1967) ; inspection : rapport de l'inspection générale des affaires sociales relatif au meurtre d'un malade (novembre 1979).

1957-1979

Ce dossier témoigne notamment des relations entre le directeur de l'établissement et le docteur Daumézon médecin chef de l'admission, du fonctionnement et des incidents du service des admissions. Il contient également un rapport de novembre 1957 relatif à l'admission d'un enfant en bas âge (né le 18/11/1954) dans lequel est retranscrit l'ensemble des certificats légaux de placement.

3719W 60 2^e section hommes, fonctionnement : notes, rapports, correspondance.

1962

Ce dossier rend compte du fonctionnement et des dysfonctionnements de la section (sanctions contre le personnel, descriptions d'incidents, fautes de service), de la gestion des malades (rapports d'évasion).

3719W 60 Centre de prophylaxie mentale puis hôpital Henri-Rousselle, réglementation et fonctionnement : arrêtés, bulletins municipaux officiels, listes du personnel médical par service, mémoire descriptif compilant la réglementation [1930], décisions individuelles sur le personnel, coupure de presse, photographie du bâtiment [1927], note sur le docteur Toulouse, rapports dont un sur l'hôpital Henri-Rousselle et sa transformation en institut départemental d'hygiène mentale [vers 1963], notes, correspondance.

1923-1963

3719W 61 Suivi des malades alcooliques admis à l'hôpital : statistiques annuelles par service (1949-1960), rapports sur les incidences de l'alcoolisme sur les maladies mentales du département de la Seine (1952-1953), arrêtés préfectoraux de désignation de médecins-experts chargés de l'examen des alcooliques présumés dangereux, coupures de presse (1953-1959), n°21, 30, 34, 45-46, 54-56 de la revue *Alcool ou Santé* (1956-1962).

1949-1962

3719W 61 Suivi des activités de transfusion sanguine.

1931-1966

3719W 61 Organisation et gestion : note relative à la création d'une banque de sang au centre psychiatrique, note du ministère de la santé publique relative aux accidents transfusionnels, avis des chefs de service sur la mise en place d'une carte d'identité de groupe sanguin pour les malades, correspondance (1931, 1949-1957, 1962, 1965).

1931-1965

3719W 61 Don du sang, indemnisation des agents donneurs de sang : correspondance avec le centre régional de transfusion sanguine et avec

les services préfectoraux relative au montant des indemnités (1942-1954) ; participation des agents aux Journées du sang de la préfecture de la Seine : listes des agents volontaires, affichettes, brochures, plaquettes, notes, correspondance (1952-1966).

1942-1966

PERSONNEL

3719W 61 - 62 Statistiques.

1947-1992

3719W 61 Recensement du personnel : état des agents à temps complet au 1^{er} février 1956, état des agents au 1^{er} octobre 1962, questionnaire complété de recensement du personnel des établissements d'hospitalisation, liste des travailleurs étrangers en 1969.

1956-1969

3719W 62 Effectifs des emplois réservés : états statistiques annuels.

1947-1963

3719W 62 Statistiques et situation des effectifs adressées annuellement au ministère en charge de la santé : enquêtes mensuelles, récapitulatifs annuels, listes nominatives par service.

1978-1992

3719W 63 Rémunérations.

1919-1978

3719W 63 Indemnité de résidence attribuée au personnel de la préfecture, application des instructions préfectorales : arrêtés, notes, états nominatifs du personnel.

1919-1941

3719W 63 Attribution d'indemnités spécifiques : notes préfectorales, notes de service.

1962-1978

3719W 63 Rémunération des professeurs d'enseignement spéciaux vacataires (enseignement technique, dessin, art ménager, couture) : notes, correspondance.

1964-1966

3719W 63 Signalement des incidents.

1963-1977

3719W 63 Courriers de signalement à l'encontre du personnel, pétitions, tracts syndicaux, notes de service.

1963-1977

3719W 63 Relations avec les syndicats.

1946-1959

3719W 63 Saisines du directeur : rapports, lettres de saisine, tracts syndicaux, listes de revendications, résolutions de la commission exécutive, correspondance (1947-1959) ; saisines des services préfectoraux par les syndicats : listes des revendications de la commission exécutive, résolutions (1946-1959) ; revendications syndicales relatives au maintien des 13 heures supplémentaires pour le personnel administratif : tracts syndicaux (1975-1976).

1946-1976

3719W 64 Gestion du personnel médical.

1954-1989

3719W 64 Statuts du personnel médical, réglementation : décrets, arrêtés, circulaires, notes.

1959-1983

Ce dossier concerne les médecins assistants, les internes, les praticiens hospitaliers, les attachés, les pharmaciens, les étudiants hospitaliers, les internes en médecine.

3719W 64 Réglementation et gestion des médecins attachés, application de l'arrêté du 13 mars 1954 fixant la limite d'âge des attachés de consultation : arrêtés préfectoraux, correspondance (1954-1959) ; états de situation des médecins vacataires : tableaux de répartition, listes nominatives, notes (1960-1977).

1954-1977

3719W 64 Exercice dans l'établissement d'une activité libérale par des praticiens : circulaires ministérielles, décrets, copies de contrats d'activité libérale.

1987-1989

3719W 65 - 66 Gestion des internes et externes.

1879-1979

3719W 65 Choix des places, mouvements, rémunérations des internes et externes en médecine et en pharmacie : circulaires, notes de service, listes nominatives, notes signalétiques individuelles, notes individuelles contenant les appréciations des médecins chefs de service.

1879-1978

Ce dossier traite de la gestion des internes des années 1950 à 1970 à l'exception d'un arrêté (1879) et d'un ordre de service (1901).

3719W 66 Détachement d'internes de l'assistance publique, demandes des chefs de service et attribution des places : circulaires, notes de service, états nominatifs, listes nominatives, notes signalétiques individuelles, notes, correspondance.

1970-1979

- 3719W 66 Gestion de la salle de garde. - Réalisation des fresques de la nouvelle salle de garde par Frédéric Delanglade, inauguration : carton d'invitation, coupures de presse, notes, correspondance (1964) ; organisation de visite-conférence pour les adhérents de « l'Art pour tous » : correspondance (1964-1965) ; demande de rémunération de l'artiste : factures, correspondance (1966-1967). Fonctionnement et dysfonctionnement de la salle de garde : notes échangées entre le Directeur de l'établissement et l'Économe de la salle de garde, rapports d'incidents, notes de service (1965-1975).
1964-1975
- 3719W 66 Concours de l'internat en médecine et en pharmacie des hôpitaux psychiatriques de la Seine, remise des prix à Sainte-Anne : arrêtés préfectoraux d'organisation du concours, arrêtés préfectoraux d'attribution des récompenses, notes, correspondances.
1957-1971
- 3719W 66 Gestion des aumôniers.**
1951-1978
- 3719W 66 Dossiers individuels (pasteur, prêtre, rabbin) : arrêté, décision de nomination, n°145 du *Journal chrétien d'information du 14^e arr.* contenant un article sur les fonctions d'aumônier au sein du centre hospitalier, notes, correspondance.
1951-1978
- 3719W 66 Distinctions honorifiques.**
1945-1978
- 3719W 66 Distribution des médailles d'honneur départementales et communales aux agents : listes nominatives par promotion, extraits du bulletin municipal officiel, notes, correspondance.
1945-1978
- 3719W 67 Œuvres sociales.**
1956-1977
- 3719W 67 Relations avec l'association des Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte : correspondance relative à l'organisation de formation à destination des infirmiers et ambulanciers.
1964-1974
- 3719W 67 Relations avec le bureau des œuvres sociales du personnel de la préfecture de la Seine : notes diffusées aux agents relatives aux prestations sociales, brochures du comité de gestion des œuvres sociales du personnel, listes des correspondants du service social de la préfecture.
1956-1977
- Les prestations concernent notamment la mutuelle, les colonies de vacances, les prêts immobiliers, les prêts d'honneur, l'arbre de Noël ou les agents sous les drapeaux.

ÉCOLE DES CADRES INFIRMIERS

- 3719W 67 École de cadres infirmiers de secteur psychiatrique du centre hospitalier Sainte-Anne, mouvement de protestations relatif aux dysfonctionnements de l'école : tracts syndicaux, coupures de presse, rapports d'incidents, n°8 du bimestriel *Cahiers pour la folie*, n°14 de l'hebdomadaire *Politique*, notes de service (1971-1972) ; fonctionnement et scolarité : programmes, règlements, budgets prévisionnels, listes des candidats admis, projets de formation, procès-verbaux du conseil technique, mémoire de fin de cycle relatif à l'absentéisme des infirmiers de secteur psychiatrique (1979-1981, 1986).
1971-1986

MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

- 3719W 68 Relations avec la société L'évolution psychiatrique, organisation de colloques, de journées d'études au sein de l'établissement : programmes, communication du Docteur Deshaies sur le délire à la conférence du 14 février 1968, notes, correspondance.
1965-1972
- 3719W 68 Journée d'études de l'hôpital Sainte-Anne 26 avril 1978 sur la recherche en psychiatrie : programme, lettre ouverte à Simone Veil ministre de la Santé, synthèse du colloque à Royaumont en janvier 1977.
1977-1978

PARTICIPATION A DES GROUPES DE TRAVAIL EXTERIEURS

- 3719W 68 Relations avec l'association des directeurs d'établissements publics spécialisés en psychiatrie, participation du directeur de Sainte-Anne aux réunions du bureau : ordres du jour, procès-verbaux de séance, listes des participants, notes manuscrites, correspondance.
1986-1986
- 3719W 68 Commission technique médicale des hôpitaux psychiatriques de la Seine, participation aux réunions : décision de désignation des membres, procès-verbaux de séance.
1957-1964

SERVICES ECONOMIQUES ET FINANCIERS

BUDGETS ET FINANCES

3719W 69 - 97 Dossiers annuels.

1915-1990

3719W 69 - 97 Budgets, comptes administratifs, comptes moraux, rapports de budget, états récapitulatifs du personnel, comptes d'alimentation, états nominatifs des aliénés, états des transferts d'aliénés, états des journées d'hospitalisation, comptes de gestion, état de l'évaluation du travail des aliénés, mémoires du conseil général.
1915-1990

À noter la présence de feuillets de compte provenant des asiles de Maison-Blanche, Vaucluse, Moisselles, Ville-Evrard, Villejuif, ayant recours aux service de chirurgie de l'Asile Sainte-Anne.

3719W 69 1915-1919.
À noter la présence en 1915 de compte d'indemnités pour agents mobilisés.

3719W 70 1932-1934.

3719W 71 1935.

3719W 72 1936.

3719W 73 1937.

3719W 74 1938.

3719W 75 1939.

3719W 76 1940-1941.

3719W 77 1942-1943.

3719W 78 1944-1945.

3719W 79 1946-1948.

3719W 80 1949-1951.

3719W 81 1952-1954.
À noter en 1954, la présence d'une liste nominative des agents de l'hôpital.

3719W 82 1955-1957.

3719W 83 1958-1960.

3719W 84	1961-1963.
3719W 85	1964-1965.
3719W 86	1966-1967.
3719W 87	1968-1969.
3719W 88	1970-1971.
3719W 89	1972-1973.
3719W 90	1974-1975.
3719W 91	1976.
3719W 92	1977-1978. À noter la présence en 1977 de la liste intégrale des salariés de l'hôpital.
3719W 93	1979-1981.
3719W 94	1982-1984.
3719W 95	1985-1986.
3719W 96	1987-1988. À noter la présence en 1986 d'une étude de l'activité des services du centre hospitalier spécialisé Sainte-Anne, par le docteur Robert Guichard.
3719W 97	1989-1990.